

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques



ARRÊTÉ

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

N° 100/2026

Objet : Délégation de fonction et de signature à Monsieur Serge DESTUGUES, 6^{ème} Adjoint

Le Maire de BOUCAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le procès-verbal en date du 29 mars 2026 portant élection et installation de Monsieur Serge DESTUGUES en qualité de sixième Adjoint ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour la bonne administration de la Commune, de déléguer à Monsieur Serge DESTUGUES les attributions relatives à l'Education, à la Petite enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Serge DESTUGUES, sixième Adjoint, dans les domaines de l'Education, de l'Enfance, de la Petite enfance et de la Jeunesse.

Il assurera notamment les affaires et actions relatives :

- au suivi de la politique en lien avec l'Enfance et la Jeunesse ;
- au suivi et au fonctionnement des écoles primaires ;
- à l'organisation et au suivi des activités périscolaires et extrascolaires ;
- aux relations avec les enseignants, le personnel communal et les organismes extérieurs en charge de la Petite enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à l'intéressé aux fins de signer tout acte ou document relatif aux champs de compétences cités à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, notifié à l'intéressé, et transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 4 : En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau (par dépôt sur place voie postale ou voie dématérialisée www.telerecours.fr) dans le délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Notifié le : 02/04/2026

BOUCAU, le 01/04/2026

Le Maire,



Monsieur Mathieu HORN